Centre Hospitalier de Versailles
André Mignot
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE SERVICES

Maintenance du logiciel SAP BUSINESS OBJECTS du Centre Hospitalier de Versailles

Règlement de la consultation (RC)

Passé selon la procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

Consultation n°	2026SB19
Date limite de remise des plis	Le 23 novembre 2026 à 12h00

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Centre Hospitalier de Versailles André Mignot
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud
Représentant : Centre Hospitalier de Versailles André Mignot
Adresse : Centre Hospitalier Versailles
177 rue de Versailles
78157 LE CHESNAY - ROCQUENCOURT

- **Description de la prestation :**

L'objet de ce marché porte sur des prestations suivantes :

- Souscription de maintenance pour le compte du Centre Hospitalier de Versailles auprès de l'éditeur SAP
- Assistance téléphonique et « en ligne »
- Support technique et fonctionnel : dépannages, fourniture des patchs et mises à jour

Le marché couvre l'intégralité de la suite logicielle SAP Business Objects acquise par le Centre Hospitalier de Versailles.

Code CPV	Libellé CPV
72250000-2	Services de maintenance de systèmes et services d'assistance.
72000000-5	Services informatiques et services connexes

- **Lieu d'exécution du marché :**

Le marché s'exécutera sur le site André Mignot du Centre Hospitalier de Versailles

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Maintenance du logiciel SAP BUSINESS OBJECTS du Centre Hospitalier de Versailles (Site André-Mignot)
Acheteur	Centre Hospitalier de Versailles André Mignot
Type de contrat	Marché ordinaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Site André-Mignot du centre Hospitalier de Versailles
Durée	12 mois, renouvelable 3 fois par période de 12 mois. La durée maximale du marché est de 48 Mois
Développement durable	Voir AE-CCP
Pénalités de retard	Voir AE-CCP
Variation des prix	Voir AE-CCP
Nature des prix	Prix mixtes

- **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots au sens des articles L.2113-10 et L.2113-1 du code de la commande publique au motif que les prestations demandées pour ces prestations de maintenance sont homogènes et ne peuvent être scindée distinctement.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Passée selon la procédure adaptée ouverte en application des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure. Dans cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en seront informés. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

- **Déroulé de la procédure et planning indicatif :**

 Publication de la consultation	Octobre 2026
 Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Octobre 2026
 Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Novembre 2026
 Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
 Classement des offres et attribution du contrat	Décembre 2026
 Information des candidats non retenus	Décembre 2026
 Signature et notification du contrat	Décembre 2022

- **Type de marché :**

Il s'agit d'un marché de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le CCAG en vigueur pour cette consultation est le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de TIC de l'arrêté du 30 mars 2021.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 210 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Les soumissionnaires doivent répondre sous forme dématérialisée et devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée. Le soumissionnaire doit renseigner, lors du téléchargement des documents, le nom du soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents, une adresse électronique UNIQUE ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions. Il est précisé que le retrait des documents électroniques oblige le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières et son annexe :
 - la décomposition de prix global forfaitaire – le bordereau de prix unitaires (DPGF-BPU)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières ;
- Le cadre de réponses techniques (C.R.T) ;
- Le présent règlement de consultation.
- La fiche contact

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles
Direction des achats
Cellule commande Publique
177 rue de Versailles 78157
Le Chesnay-Rocquencourt
Contact : Stéphanie BERA

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être remises signées par les candidats.

- **Contenu des plis :**

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
DC1	Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat
DC2	Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
DC4	Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC4-2018.doc S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Emploi salariés par candidat français	Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
Emplois salariés par candidat étrangers	Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Attestation d'assurance	Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires doit être égal à une fois et demi le montant du marché sur les 3 dernières années,
Agrément	Le candidat devra justifier de son partenariat avec l'éditeur dans les pièces à fournir avec sa candidature et ainsi démontrer qu'il est bien qualifié de « Société partenaire » (DVA*) de SAP : pour assurer les 1ers niveaux de maintenance (référencement par SAP, attestation, copie du contrat de partenariat…). Ces distributeurs ont l'obligation d'avoir un Centre de Support certifié PCoE* *DVA : Distributeur à Valeur Ajoutée *PCoE : Partner Center of Expertise
Effectifs candidat	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Références	Des références sur des prestations de même importance en technicité et en volume financier avec des détails.
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.

Emploi des travailleurs handicapés	Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Dossier relatif à l'offre :

Liste	Observations
Acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières	L'Acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières (AE-CCP)
Mémoire technique avec les éléments demandés dans les CCTP ou cadre de réponses techniques (C.R.T)	Le mémoire technique ou le CRT à fournir par le candidat et venant répondre aux critères énoncés dans le jugement des offres.
Offre financière	L'offre financière se compose des éléments suivants : o la Décomposition du prix global forfaitaire o le bordereau de prix unitaires
RIB	Un RIB et IBAN présentant les références bancaires du candidat.
Fiche contact	

L'offre financière du candidat doit être remise au format Excel et PDF et signée. Seul ces formats sont acceptés par l'acheteur. Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité de régulariser les offres dont l'annexe financière n'est pas dans le bon format. Il s'agit uniquement d'une faculté de l'acheteur.
En cas de discordance entre l'offre globale du fournisseur et la décomposition de cette offre, l'offre globale prévaut. Les éventuelles erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont rectifiées par l'acheteur et le montant rectifié est pris en compte pour l'analyse des offres.

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.
Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site www.urssaf.fr.
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.
Liste des travailleurs étrangers	Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Assurance de responsabilité civile	Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile
Un RIB	Une copie du RIB

- **Remise des offres électroniques :**

Même si son offre à la présente procédure de marché a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Ouverture des plis**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites indiquées dans l'avis de marché et dans le présent règlement de la consultation. Les candidatures et les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R2143-2 du code de la commande publique.

En cas de remise d'offres multiples par un même soumissionnaire, seule la dernière offre sera prise en charge par le pouvoir adjudicateur.

- **Critères de jugement des candidatures :**

L'acheteur vérifie que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaire à l'exécution du marché. Cette vérification peut être effectuée au plus tard avant l'attribution du marché. L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous conformément à l'article R2144- 2 du code de la commande publique. Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures qui, en application de l'article R 2144-7 du code de la commande publique, sont déclarés irrecevables.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère		Complément	
1. Prix (**noté sur 40 points**) DPGF		Notation Financière = 40 x offre financière la plus basse / offre financière notée Le critère prix sera apprécié en fonction du prix forfaitaire proposé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire quantifié et valorisé par les candidats. L'offre la moins-disante obtient le maximum de points ; le candidat le moins bien noté sera celui proposant le prix le plus haut	
2. Mémoire technique (**noté sur 60 points**)		Notation technique = Note pondérée en % / 60 points	
N°	Critère d'analyse	Points	Éléments attendus
1	**Prestations d'assistance**	**40**	**Sous Sous-critère 1.1.1 :** Performance et qualité de service proposé pour la réalisation des prestations **30 points** - Méthodologie (organisation et garantie) détaillant entre autres les demandes d'assistance, l'organisation des équipes pour le service support et le suivi de contrat, PAQ, certifications éventuelles acquises par la société. - Performance (offre) : disponibilité (horaires), réactivité (délais), catalogue de services offerts dans le cadre de la prestation d'assistance. **Sous Sous-critère 1.1.2** : Niveau et adéquation des profils des intervenants proposés pour la réalisation des prestations d'assistance **10 points** - Profils détaillant les références, la formation initiale, les compétences, certifications éventuelles acquises par les intervenants, les expériences et mises en exergue des réalisations proches des besoins du Centre Hospitalier de Versailles, exemples de CV.
2	Prestations complémentaires	**20**	**Sous Sous-critère 1.2.1 :** Performance et qualité de service **10 points** - Organisation et méthodologie générale, PAQ, certifications éventuelles acquises par la société (qualification centre de formation SAP Business Objects Authorized Education Partner…), organisation des équipes pour les prestations commandées. **Sous Sous-critère 1.2.2 :** Niveau et adéquation des profils des intervenants proposés pour la réalisation des prestations complémentaires **10 points** - Profils détaillant les références, la formation initiale, les compétences, certifications éventuelles acquises par les intervenants, les expériences et mises en exergue des réalisations proches des besoins du Centre Hospitalier de Versailles, exemples de CV.

Ce mémoire a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise.

Les renseignements indiqués dans ce Mémoire méthodologique doivent être seulement et strictement liés à cette opération et au lot concerné objet du présent marché, et ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et le BPU seront rectifiées et c'est les montant ainsi rectifié de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du BPU qui seront pris en considération pour le jugement des offres.

En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précédent.

A l'issue de l'analyse des offres au regard de ces critères, une note sur 100 points sera attribuée à chaque candidat. Les offres seront ensuite classées conformément aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Le candidat ayant obtenu le nombre de points le plus important se verra attribuer le marché (sous réserve de la remise des documents ci-dessous)

En ce qui concerne la notation financière :

Calcul de la notation financière : 40 x offre financière la plus basse / offre financière notée
Le critère prix sera apprécié au regard des différents onglets du DPGF, sur la totalité de la durée du marché (4 ans). La règle de trois sera calculée sur la DPGF.

- **La gestion des irrégularités des offres :**

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».

Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- **Absence de mémoire technique**
- **Absence de DPGF**
- **Absence de Cadre de réponse technique (CRT)**

Suite à l'analyse technique des offres, les candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à 50% des points attribués à la note technique seront déclarés disqualifiés. Le prix ne sera en conséquence pas analysé. Leur offre ne fera pas l'objet d'un classement final.

- **Grille de notation :**

Note	Appréciation	Observations
0/5 points	Absence	Le candidat n'a produit aucun élément sur le sous-critère jugé.
1/5 points	Faible	Lorsque la réponse apportée est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin.
2/5 points	Moyenne	Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation.
3/5 points	Bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants.
4/5 points	Très bonne	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble.
5/5 points	Excellente	Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité) en plus d'avoir un mémoire très précis et des engagements de performance.

- **Offres anormalement basses**

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Demandes de compléments, régularisation et explications :**

Dans le cadre de l'analyse de l'offre initiale, l'acheteur peut demander aux candidats des précisions, compléments ou régularisations sur la teneur de leur offre (hors liste des irrégularités ci-dessus), lorsque certains éléments nécessitent clarification.

Il peut également solliciter des explications sur les prix paraissant anormalement bas. Ces échanges ont pour seul objectif de permettre l'analyse complète et conforme des offres et ne constituent pas une négociation.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure offre initiale. Les négociations seront engagées **au maximum avec les 3 candidats sélectionnés parmi les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.**

La négociation vise à améliorer la performance technique et économique des offres et peut porter sur leurs aspects techniques, financiers ou certaines dispositions du cahier des charges, à l'exclusion de l'objet du contrat, de ses caractéristiques substantielles et des critères d'attribution.

La négociation peut se faire en présentielle ou de manière dématérialisée sur le profil acheteur, dans le respect de l'égalité de traitement et de la confidentialité. À l'issue des échanges, les candidats seront invités à remettre une offre négociée, qui fera l'objet d'un classement final. L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le soumissionnaire doit renseigner une adresse mail valide pour les échanges électroniques.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard avant la date du **13 novembre 2026 à 12h**, une demande écrite sur le profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr

Un relevé des questions posées par les candidats sera opéré et l'ensemble des candidats recevra par le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, les réponses aux questions posées avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

- **Voies et délais de recours**

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à : Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
Versailles
78000
Téléphone : 0139205400
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Télécopie : 0139205487
Site internet : http://www.ta-versailles.juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DSI ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Informations de l'attributaire : Les informations concernant l'attributaire seront exploitées dans le cadre de l'exécution du contrat afin de permettre le bon déroulement des prestations. Aucune donnée personnelle ne sera contenue dans les informations faisant l'objet de prescriptions à l'égard de l'acheteur en matière de communication et mise à disposition publiques découlant de la réglementation applicable.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.